



Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0
Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978
www.ville.saint-remi.qc.ca

AVIS PUBLIC

Règlements # V 651-2017-00 et V 652-2017-00

Avis public est donné par la soussignée, greffière de la Ville, que lors de la séance ordinaire tenue le 17 juillet 2017, le conseil de cette Ville a adopté les règlements suivants :

Numéro	Titre	Description informative
V 651-2017-00	Règlement amendant le règlement # V 455-05 et ses amendements concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique (Annexes B.16 et G.21)	Ce règlement permet d'ajouter deux panneaux d'arrêt sur la rue Saint-Paul à l'intersection de la rue Maurice; et un stationnement interdit sur la rue Catherine entre les 13 et 93 (du côté nord, soit du côté de la borne incendie).
V 652-2017-00	Règlement abrogeant le règlement # V 387-97 concernant le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision en matière d'évaluation foncière	Ce règlement est abrogé vu que c'est la MRC des Jardins-de-Napierville qui est l'organisme responsable de l'évaluation à l'égard des municipalités locales de son territoire.

Ces règlements sont déposés au bureau de la soussignée, à la Mairie sise au 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi, où toute personne peut en prendre connaissance.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Rémi, ce 28 juillet 2017

Diane Soucy, OMA
Greffière

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-RÉMI

CERTIFICAT DE PUBLICATION Règlements # V 651-2017-00 et V 652-2017-00

Je, Diane Soucy, greffière, résidant à Saint-Rémi, certifie par les présentes, sous mon serment d'office que j'ai fait paraître l'avis public dans le journal l'Écho de Saint-Rémi le 28 juillet 2017 et publié l'avis ci-haut mentionné en affichant une copie à l'endroit désigné par le Conseil entre 9h00 et 16h30, le 28^e jour du mois de juillet 2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28 juillet 2017.

Diane Soucy, OMA
Greffière